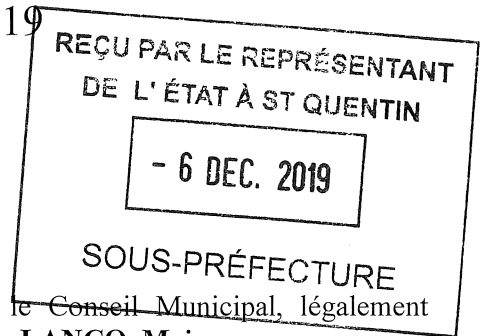


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2019

Nombre de Membres en exercice : 19
présents : 17
qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la convocation : 14 novembre 2019
Date d'affichage : 02 décembre 2019



L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Danielle LANCO, Maire.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE – M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE - M. MOUFLIER – Mme BOURGIS - M. GARY – Mme BOUCHER - M. BRUNEL - M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Étaient absents : Mme DERUERE - Mme VIOLIER

Étaient représentés : /

Excusée : Mme VIOLIER Audrey

Monsieur Joël PETITNIOT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Concessions au cimetière communal – Site cinéraire – Tarif des reprises de caveaux
Tarifs 2020.
Numéro de la délibération : 2019/43

Concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs des concessions applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Concessions 50 ans = 178,00 €
- Concessions 30 ans = 119,00 €
- Concessions 15 ans = 62,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que dans un souci de ménager l'espace encore disponible et d'encourager l'entretien des concessions existantes, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre fin depuis le 1^{er} janvier 2006 à la vente de concessions à perpétuité.

Site cinéraire

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du site cinéraire applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 soit :

- Columbarium – Concession trentenaire

- Habitants de FLAVY-LE-MARTEL
- Personnes extérieures

= 663,00 €

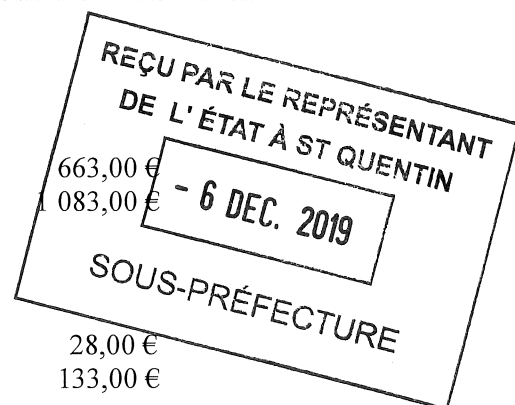
= 1 083,00 €

- Jardin du Souvenir

- Taxe de dispersion des cendres
- Fournitures d'une plaque d'identité avec gravure

= 28,00 €

= 133,00 €



Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 (hors concession et frais de timbre et d'engagement) :

	1 Personne		2 Personnes		3 Personnes		4 Personnes		5 personnes et plus
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
Reprise de caveaux (sans couronne)	400 €	900 €	750 €	1 200 €	1 100 €	1 500 €	1 300 €	1 900 €	100 € par place en +
Reprise de caveaux (avec couronne)	500 €	1 000 €	850 €	1 300 €	1 200 €	1 600 €	1 400 €	2 000 €	100 € par place en +

Fait et délibéré à FLAVY-LE-MARTEL, le 02 décembre 2019
Pour expédition conforme

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de SAINT-QUENTIN en date du et de la publication le



Le Maire,

Danielle Lanco

Danielle LANCO